



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EMPLOI À DOMICILE

INVENTONS L'EMPLOI SOLIDAIRE ET CITOYEN

Mobilisation inédite sur l'emploi à domicile

**Aujourd'hui, lundi 8 décembre 2014 :
1^{ère} journée de l'emploi à domicile.**

- Près de **20.000 personnes** ont répondu à notre consultation nationale (consultation.etatsgeneraux-emploiadomicile.fr) et les premiers résultats font encore une fois la démonstration de son intérêt pour les particuliers ;
- **Les Etats généraux** au Conseil économique, social et environnemental, réunissent près de 500 participants, et seront conclus par le ministre François Rebsamen ; Les débats peuvent être suivis en direct sur le site du CESE et sur : www.etatsgeneraux-emploiadomicile.fr
- Vous pouvez déjà retrouver en ligne sur notre chaîne Youtube les témoignages des acteurs de l'emploi à domicile (particuliers et salariés, Pôle emploi, CAF, ...)
https://www.youtube.com/channel/UCemm3kzjDzGe1LrEJY55P_g ;
- **La « soirée de la professionnalisation »**, au Théâtre des Variétés, réunira de nombreux salariés pour fêter les 20 ans de la formation professionnelle de l'emploi à domicile.

Pour la première fois, une consultation nationale sur l'emploi à domicile est proposée, à l'initiative de la FEPEM et des partenaires sociaux du secteur (voir <http://consultation.etatsgeneraux-emploiadomicile.fr>).

Cette consultation, en ligne depuis le 18 novembre, a déjà réuni près de 20 000 contributions. Elle constitue ainsi un apport majeur d'expériences et d'expertises aux Etats généraux de l'emploi à domicile dont le premier rendez-vous a lieu le 8 décembre au Conseil économique, social et environnemental.

Sur la base d'un premier échantillon de 8003 répondants, d'un âge médian de 49 ans, dont 30% sont particuliers employeurs, 63% salariés et assistants maternels du particulier employeur et 7% intéressés ou concernés par le sujet, il est possible de tirer plusieurs enseignements :

Des particuliers employeurs responsables, positifs et informés

De manière générale, les employeurs sont satisfaits du travail effectué à leur domicile : il est conforme à leurs attentes pour **78%** d'entre eux et les compétences de leur(s) salarié(e-s) sont jugées suffisantes (**pour 74% d'entre eux**). Un employeur sur 4 a encouragé son salarié à se former (**24%**).

- Pour près d'un employeur sur 2, **employer à domicile est d'abord une responsabilité**. Elle a un coût significatif : 71% considèrent qu'employer à domicile revient cher.

- 84% des employeurs évaluent à 4 ou 5 (notes maximales) **la confiance qu'ils font à leurs salariés**. Ils se disent assurés d'une confiance réciproque.
- 82% déclarent bénéficier d'aides pour l'emploi d'un salarié à domicile et **75% effectuent leurs démarches en ligne**. Seuls 25% des répondants estiment qu'il faut encore « faciliter l'accès à l'information de l'employeur ».

Pour 56% d'entre eux, **l'image des métiers à domicile a évolué de manière positive ces 20 dernières années**, 53% pensent que le modèle d'emploi entre particulier est un **modèle abouti et stable qui répondra aux besoins des futures générations** (conciliation de vies, maintien à domicile...).

Ils sont alors près de 80% à le recommander à leurs proches.

Les priorités des prochaines années seront d'**alléger le montant des charges sociales** (pour 70% d'entre eux), de **contribuer à la reconnaissance des métiers à domicile** (pour 42%).

Des salariés compétents et confiants, lucides sur leur situation et les enjeux du secteur

Si la compétence des salariés est attestée par la confiance que leur porte leur employeur, la consultation **montre une grande lucidité des salariés concernant les attentes dont ils sont l'objet** : ils sont 86% à évaluer la confiance que leur accorde leurs employeurs comme élevée ou très élevée (contre 84% pour leurs employeurs !).

Cette lucidité se traduit également par une vision ambivalente de l'image de leur profession. En effet, malgré la confiance accordée par leurs employeurs, **42 % d'entre eux pensent que l'image des métiers a évolué de façon positive ces 20 dernières années mais 38% pensent le contraire**. De façon cohérente, 28% souhaitent qu'une nouvelle impulsion soit donnée à la reconnaissance de leur professionnalisme.

Lucidité, encore, sur la fragilité financière des salariés du particulier employeur et des assistants maternels (fragilité aggravée en période de crise ?) :

- 43% déclarent une réduction récente de leur nombre d'heures de travail.
- 51 % soulignent une insuffisance de leur rémunération.

Enfin, il semble que la lucidité se conjugue avec une grande confiance dans le modèle d'emploi et dans les employeurs particuliers qui le portent. **79,3% des salariés accordent une confiance élevée ou très élevée à leurs employeurs**. Simultanément, ils ne sont que 11% à penser que le modèle n'est ni stable ni abouti, ou qu'il ne répond pas aux besoins des futures générations, **ce qui laisse deviner un optimisme et un volontarisme encourageants !**

Les Etats généraux de l'emploi à domicile, une initiative de la :

Contacts presse :

Benoit Ramozzi : 06 22 37 52 38 - bramozzi@fepem.fr

Anne-Adélaïde Séguy : 06 10 08 17 88 - aaseguy@fepem.fr

A propos des Etats généraux de l'emploi à domicile :

Porté par les ménages et les familles, « l'emploi à domicile entre particuliers » répond aux préoccupations quotidiennes de millions de nos concitoyens : concilier les temps de vie professionnelle, de vie personnelle et familiale, s'occuper des enfants, aménager les temps périscolaires, entretenir et aménager le cadre de vie, contribuer au maintien à domicile des plus âgés, des malades et des plus fragiles...

En 20 ans, l'emploi à domicile entre particuliers a connu un développement spectaculaire : il apparaît aujourd'hui comme un modèle créateur d'emplois, porteur de bonnes pratiques (en termes de gestion et de simplification notamment), innovant au plan social et de la professionnalisation. Son poids dans l'économie et son rôle social majeur constituent des contributions reconnues, au moment où le Gouvernement envisage d'en consolider et d'en stabiliser durablement le cadre et le fonctionnement.

Pour fêter les 20 ans du secteur de l'emploi à domicile entre particuliers, (accords de prévoyance, professionnalisation, chèque emploi service (CESU), réduction fiscale...) et faire le bilan d'étape ; pour donner l'impulsion pour 20 nouvelles années de développement au bénéfice des nouvelles générations, employeurs potentiels et salariés en devenir, à la faveur de l'action conjointe de la société civile et des politiques publiques, nous avons rendez-vous :

Le 8 décembre, de 14 à 17 heures, au Conseil Economique, Social et Environnemental,

Etats Généraux de l'Emploi à Domicile,

placés sous le haut patronage du Président de la République.

Pour mettre en perspective les réalités, la singularité et la contribution sociétale d'un secteur original et innovant, débats d'experts, contributions de chercheurs, témoignages d'acteurs de terrain et de particuliers... viendront s'ajouter à une consultation nationale sur l'emploi à domicile auprès de tous les publics engagés et concernés.

Un portail dédié, valorisant l'ensemble des contributions, propose de participer dès à présent, de poursuivre les débats, de soutenir les engagements au-delà du premier rendez-vous, le 8 décembre : www.etatsgeneraux-emploiadomicile.fr